

**MEUBLEZ-VOUS**  
aux Anciennes Maisons  
**MAMAN LOUISE**  
A FAIT SES PREUVES  
Elle possède un choix de tout l'ameublement en général. Jout d'une bonne réputation et vend bon marché. Voir ses Magasins et Ateliers :  
179-178 bis, Rue de Lanoy ROUBAIX  
Le train C passe à la porte. Livraison gratuite par auto. Seule Maison à Roubaix (Téléphone 27-47)

# Journal de Roubaix

DIRECTRICE: MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS Nord et limitrophe... 3 mois, 17.00; 6 mois, 32.00; 1 an, 60.00  
France et Belgique... 3 mois, 18.00; 6 mois, 34.00; 1 an, 62.00  
Union postale... 3 mois, 20.00; 6 mois, 36.00; 1 an, 64.00

REDACTION - ANNONCES ROUBAIX... 71, Grande-Rue. Tél. 34 et 1906. Inter. 6.  
TOURCOING... 33, rue Carnot. Téléph. 37.  
LILLE... 3, rue Falherbe. Tél. 67.07.

Chèques postaux 87 Lille.

Demandez Tous  
Le  
**BOCK**  
MEYERBEER  
35, Rue Meyerbeer  
ROUBAIX  
Téléphone 421 et 247

## UNE BELLE LOI SOCIALE EN PÉRIL LA CONSTRUCTION D'HABITATIONS A BON MARCHÉ rendue presque impossible par de récentes dispositions des pouvoirs publics

UNE PROTESTATION DE TOUTES LES SOCIÉTÉS DE CREDIT

La loi sur les habitations à bon marché, dite loi Ribot, répond dans son principe à un vœu cher aux travailleurs français : habiter à leur mesure, devenir propriétaires du nid familial. Elle prévoit la réduction de son objet par des prêts à taux réduits consentis aux intéressés qui apportent la preuve de leur esprit de prévoyance par l'achat à leur compte du terrain sur lequel ils se proposent de faire édifier leur maison.

Que le désir même, injustifié, d'accélérer la propriété soit accompli par le plus grand nombre, ce fut la pensée du législateur et c'est l'esprit de cette loi vraiment sociale et très populaire.

Malheureusement, depuis la guerre surtout, la crise financière, le mal d'argent dont souffre l'Etat français avait déjà singulièrement diminué les possibilités des prêts qui doivent assurer le fonctionnement de la loi.

Mais est-il vrai que de nouvelles dispositions prises par les pouvoirs publics, particulièrement l'art. 31 de la loi du 31 janvier 1926, vont restreindre encore, sinon anéantir, la construction des habitations à bon marché?

A cette question, les délégués de toutes les sociétés se réunissant sous le régime de la loi Ribot ont déjà répondu affirmativement. Ils ont publié une protestation vigoureuse à laquelle nous faisons plus loin allusion.

**EXPLICATIONS DE M. F. DEWAVRIN**  
président de la Société de Crédit Immobilier de l'arrondissement de Lille

Nous sommes allés poser la même question à l'une des personnalités de la région du Nord les plus qualifiées par la situation, par la compétence dans cette matière et, nous nous plaisions à l'ajouter, par le dévouement éclairé à l'œuvre de l'habitation des classes laborieuses, notre collègue M. Fernand Dewavrin, président de la Société de Crédit Immobilier de l'arrondissement de Lille.

On trouvera ici, résumés, les principaux arguments qui motivent la protestation dont nous parlons plus haut, suivis des explications qu'a bien voulu, sur ce sujet, nous donner M. Dewavrin.

### Credits insuffisants...

Les crédits aux dépenses constructives sont insuffisants.

Pour remédier à cette insuffisance, M. Georges Kissler, président de la Fédération des offices d'habitation à bon marché, a suggéré aux pouvoirs publics la mesure suivante : autoriser les Caisses d'épargne à porter de 7.500 à 10 ou 15.000 francs le maximum des dépôts individuels. On trouverait tout naturellement dans ces disponibilités nouvelles des Caisses d'épargne de quoi alimenter le fonctionnement de la loi Ribot.

Jusqu'à présent, cette intéressante proposition est restée lettre morte.

### ...arbitrairement répartis

Les crédits sont arbitrairement répartis.

Il existe maintenant une Commission d'attribution des prêts où les organes constructeurs ne sont représentés que par trois membres. Dans cette attribution, les représentants des diverses sociétés constructives jouissent jusqu'à présent un rôle très utile d'appréciation sur place. L'interprétation équitable et générale de la loi. Le nouveau système prive l'Etat et les intéressés eux-mêmes de ce service indispensable, dont le fonctionnement ne leur coûtait rien. Il soumet l'application d'une loi de bienfaisance sociale à un mécanisme aveugle fait de rigides barèmes et de règles strictes et par conséquent injustes.

### Limitation abusive du nombre des bénéficiaires

L'exclusion, du bénéfice de la loi Ribot, des familles dont le chef est soumis à l'impôt général sur le revenu, enraye le jeu des sociétés de crédit.

La loi Ribot spécifie, en effet, que les prêts peuvent être consentis aux personnes peu fortunées. Apprécier les cas était le rôle indispensable de la loi. Le nouveau système, au contraire, exclut du bénéfice de la loi, il suffit à présent que les salaires de certains membres du ménage le permettent de payer l'impôt sur le revenu par exemple à partir de 10.000 fr. pour un jeune ménage où le mari et la femme travaillent).

En premier lieu, il est permis de dire, si pénible que soit cette constatation, que l'œuvre de la Société des Nations en sort quelque peu ébranlée. Jusqu'à présent, les controverses qui s'y étaient produites — et il en fut de fort vives — avaient conservé une bonne tenue, un caractère de dignité qui attirait à l'institution de Genève les sympathies du monde entier, y compris les Etats-Unis; encore que ceux-ci s'en défendent. On répète avec raison que des questions qu'on aigri-

M. Dewavrin attire notre attention sur le fait que le travail de la femme, des enfants, est souvent accidentel et ne procure qu'un salaire passager et non permanent comme le salaire de l'homme. Parce qu'un travailleur économique, prévoyant, s'est trouvé provisoirement assujéti à l'impôt sur le revenu, il perd donc tout droit à profiter de sa prévoyance. Il doit abandonner le cher espoir, longtemps caressé, de faire bâtir sa maison en profitant des dispositions d'une loi cependant faite pour lui.

Des exemples significatifs, des faits tristants établissent l'inopportunité et l'injustice de ces regrettables mesures. En voici un entre autres: Conformément aux prescriptions ministérielles, il a fallu dernièrement rejeter la demande d'un modeste employé qui s'était longtemps privé afin de pouvoir réaliser son rêve. Il avait la somme nécessaire à l'achat de son terrain, mais... Mais le malheureux avait, l'année précédente, à fait 5 des heures supplémentaires nécessaires par son service et s'était trouvé, du coup, passible de l'impôt sur le revenu. On imagine le désespoir et la colère de ce brave homme voyant écrouler tous ses espoirs.

Est-ce cela qui va encourager les citoyens à faire leur déclaration pour l'impôt, comme l'avait voulu faire notre employé?

**L'augmentation du taux d'intérêt**  
Le taux d'intérêt, élevé de 2 à 2.50 à 3.50 %, rend impossible l'accès à la petite propriété des non assujettis à l'impôt.

On ne peut nier que cette mesure diminue le nombre des bénéficiaires. Mais, dans notre région surtout, le désir de posséder sa maison est tel qu'il surmonte bien des difficultés; on fait des miracles pour économiser le montant de la première avance à faire.

**A l'éloge des travailleurs du Nord**  
M. Dewavrin nous fait admirer en terminant des faits qui sont tout à l'éloge de nos travailleurs: les postulants, lorsqu'ils viennent se faire inscrire, arrivent avec un plan bien étudié, bien combiné. On voit qu'ils ont fait de leur projet une des préoccupations de leur vie. 3.600 emprunteurs sont inscrits à la Société de Crédit Immobilier de l'arrondissement de Lille, que préside M. Dewavrin. Or, sur ce nombre, pas un n'est en retard de ses versements mensuels!

C'est plus qu'une faute de restreindre le champ où peut se développer un si bel effort de prévoyance et de sagesse sociale.

**PENIBLES RAPPROCHEMENT**  
En France

Ainsi qu'on le voit, les pouvoirs publics, en France, s'appliquent à rendre impossible le fonctionnement de l'une de nos plus belles lois sociales. Il n'en est pas de même partout. Il est pénible de rapprocher, de l'exposé qui précède, l'information suivante, qui vient d'Allemagne:

**En Allemagne**  
L'ETAT AVANCE DES FONDUS POUR FAVORISER LA CONSTRUCTION DES MAISONS

Le gouvernement allemand propose, pour régler la question des logements, d'accorder des emprunts sur hypothèques à intérêts réduits aux entrepreneurs.

Les banques d'hypothèques ont reçu des instructions pour accorder des facilités aux entrepreneurs et l'on déclare que ces banques avanceront 400 à 500 millions de francs sur premières hypothèques.

Au cours de l'année, le gouvernement avancera 900 millions sur deuxième hypothèques.

Des milliers d'appartements pourront être construits.

**CONCLUSION**  
Une loi à laquelle il ne faut toucher que pour l'améliorer

Les délégués des sociétés d'habitations à bon marché demandent l'annulation des mesures restrictives et arbitraires qui paralysent le fonctionnement de la loi Ribot.

Nous nous associons à leur protestation et à leur demande pleinement justifiée et nous souhaitons que les démarches qu'ils entreprennent aboutissent à rendre son action féconde à la loi sociale française la plus populaire de ce siècle. Plus que bien d'autres, ce loi devrait être intangible. Or si l'on touchait, ce ne devrait être que pour l'améliorer, pour étendre le bénéfice. On n'y a touché depuis un an que pour la rendre stérile. Il faut que le pays lise fesse lui aussi entendre sa protestation.

A. T.

## BILLET PARISIEN

### Le bilan des négociations de Genève

(D'UN REDACTEUR SPECIAL)

PARIS, 16 MARS (MINUIT).

L'intransigeance de Brésil a fait échouer au dernier moment la combinaison péniblement négociée à Genève par M. Briand et sir Austen Chamberlain pour arriver à un accord. Ce n'est qu'en septembre qu'il sera statué sur l'admission de l'Allemagne dans le Conseil exécutif. Dès à présent, on peut dresser ainsi le bilan de cette semaine de négociations:

En premier lieu, il est permis de dire, si pénible que soit cette constatation, que l'œuvre de la Société des Nations en sort quelque peu ébranlée. Jusqu'à présent, les controverses qui s'y étaient produites — et il en fut de fort vives — avaient conservé une bonne tenue, un caractère de dignité qui attirait à l'institution de Genève les sympathies du monde entier, y compris les Etats-Unis; encore que ceux-ci s'en défendent. On répète avec raison que des questions qu'on aigri-

## LA PROCHAINE VISITE de la Reine Elisabeth de Belgique à Lille

Dimanche prochain, Lille aura l'honneur de recevoir la gracieuse souveraine et nos amis les Belges. A cette occasion il nous a paru bon de réunir pour nos lecteurs, sur



LA REINE ELISABETH DE BELGIQUE

l'auguste visiteuse, quelques notes qui les intéresseront certainement.

La reine Elisabeth est née à Possendene, le 24 juillet 1876. Elle est la fille du duc Karl Théodore de Bavière, chef de la branche cadette de Wittelsbach. Son mariage avec le roi des Belges date du 2 octobre 1900.

Si sa famille était allemande, la reine s'est toujours montrée belge de cœur et d'âme. On connaît son admirable conduite pendant la Grande-Guerre, qui lui valut le titre de « mère des soldats », la sollicitude maternelle dont elle entourait les blessés dans les hôpitaux pendant que son auguste époux était à la tête de l'armée, les visites réconfortantes qu'elle fit aux soldats dans les camps et jusque dans les tranchées de l'Yser. Le don de soi est une de ses grandes qualités. On a encore présent à la mémoire le zèle touchant qu'elle déploya en visitant les sinistrés aux côtés du roi au cours des dernières inondations. Dispositrice de joies, elle se porte au premier appel dans les quartiers les plus populaires et les plus déshérités et ses démarches sont toujours empreintes de la plus cordiale simplicité et de la délicatesse la plus touchante.

Bien que moins connue que ses gestes de charité, ses qualités d'épouse et de mère sont unanimement respectées. Soucieuse de la formation complète de ses deux fils et de sa fille, la reine Elisabeth ne refuse aucun sacrifice pour que ses trois enfants soient dignes de leur destinée.

Elle aime les arts; la musique et la littérature sont ses passe-temps favoris. Elle joue fort bien, dit-on, du violon; et ses jugements témoignent du goût le plus sûr et de connaissances variées. Très dévote, elle n'a pas craint d'introduire au bas de la Cour de la musique moderne; mais elle sait y faire observer la dignité la plus noble.

La reine Elisabeth s'occupe de la vie publique. Elle la connaît; elle la sait; elle en parle. Elle s'entoure de conseillers. Elle est elle-même pour le Roi une conseillère souvent écoutée. Elle est de plus une fine diplomate. On ne peut encore aujourd'hui juger avec certitude à cet égard, mais l'impression générale, dans la proportion que l'on peut avoir, étant donné le tact de la Reine, c'est qu'elle est pour la tolérance, la conciliation.

Terminons cette rapide esquisse par un mot délicieux du cardinal Mercier la veille de sa mort. La reine lui faisait visite. Elle lui souhaitait prompt guérison. « La Belgique perdrait trop si elle vous perdait », lui disait-elle.

Et de se voir affaibli, le grand Archevêque de lui répondre, en mettant dans sa parole tout ce qu'il avait de sentiment pour la reine: « Beaucoup moins, madame, que si elle perdait votre sourire! »

Ces simples mots de l'aimable prélat montrent bien quelle place la reine Elisabeth occupe dans le cœur du peuple belge.

(Voir plus loin, sous la rubrique BELGIQUE, nos renseignements sur la situation financière, dans la journée de mardi.)

## LES CHANGES

	LUNDI	MARDI
LIVRE .....	135.25	134.64
DOLLAR .....	27.98	27.66
BELGIQUE ...	112.50	115.70

## LA CATASTROPHE DE SAN JOSE A CAUSÉ 248 TUÉS ET 93 BLESSÉS

New-York, 16 mars. — Voici de nouveaux détails sur la terrible catastrophe de chemin de fer survenue près de San-José (Costa-Rica).

Après vérification, le chiffre des victimes est de 248 personnes tuées et 93 blessés. Les trois voitures sorties des rails ont été démolies. L'une d'elles a été projetée dans la rivière et les autres sont restées suspendues au bord d'un précipice.

Un millier de personnes dont la plupart étaient des cultivateurs et des ouvriers agricoles, avaient pris place dans le train.

Un fonds de secours a été organisé pour venir en aide aux familles des victimes. Le président de la République de Costa-Rica s'est fait inscrire sur la liste des souscripteurs. Un défilé de trois jours a été proclamé.

## LETTRE DE BRUXELLES

### La chute du franc belge

CRISE DE MEFIANCE ET D'IMPREVOYANCE

(D'un correspondant particulier)

Bruxelles, 16 mars 1926.

Comment lutter contre la chute du franc et la spéculation de certaines banques sur la livre et le dollar. D'aucuns invitent le Gouvernement à agir, à mobiliser la justice, à entamer des poursuites. Le Gouvernement, comme on l'a dit ici, a examiné cette question décisive. Toute la journée de lundi et la matinée de mardi se sont passées à rechercher des solutions pratiques.

Un moment où l'effort, aucune décision n'a encore été prise; la Commission des finances de la Chambre convoquée d'urgence, cherche à son tour, à résoudre le difficile problème.

A la vérité, s'il est vrai que des établissements financiers spéculent démesurément sur la livre et le dollar, il n'est pas moins vrai que la justice est mal armée pour lutter contre ces criminels manœuvres. En effet, tous ceux qui ont été, dans ces derniers temps, acheteurs de livres et de dollars, ne sont pas tous des laudis. Des industriels et des commerçants fort honnêtes et bons patriotes ont dû vendre des francs belges pour des valeurs étrangères parce qu'ils avaient à faire face à des échéances qu'ils devaient régler en devises anglaises et américaines. Sont-ils coupables? Ont-ils dépassé les bornes? Le cas échéant, c'est la justice qui devrait décider ce point.

Mais, sur cette mobilisation des Parquets, l'accord n'est même pas fait. L'intervention, à grand fracas, des procureurs du Roi, des juges d'instruction, des gendarmes et des policiers, ne précéderait-elle pas la caisse en saisissant une effrayante banque? On comprend que le Gouvernement se regarde à deux fois avant de se décider. D'ailleurs, une remarque que le public ne peut s'empêcher de faire, c'est que les politiciens ministres, députés et sénateurs ont une trop grande tendance à considérer les banques comme leurs ennemis. La liste serait longue des administrateurs actuels des sociétés financières riches qui ont passé par le Parlement avant de s'asseoir sur les fauteuils dorés de conseils d'administration célèbres.

Bref, le nombre qui vient d'éclater n'a pas la solidité d'un coup de foudre. Il y a des mois que l'on note ici, au jour le jour, les progrès de la crise qui vient d'éclater. Son aggravation provient des élections du 5 avril dernier qui amènent un gros succès socialiste que M. Vandervelde exploite avec une habileté qui tient du prodige. Il réussit à se couvrir de M. Poullet et de ses partisans pour réaliser le programme collectiviste. Il réussit à consumer la division des catholiques. Le Gouvernement Poullet-Vandervelde incertaine la bourgeoisie en l'écrasant d'impôts formidables. Cette dernière n'est pas même la consolation de payer avec l'espoir de sauver le pays, parce qu'à l'heure même où M. Janson traitait la stabilisation du franc avec les banquiers de Londres et de New-York, leur démandait de nouveaux millions succédant aux millions déjà empruntés depuis l'armistice, disant: les gages; chemins de fer et valeurs coloniales; que ces banquiers réclamaient pour avancer l'argent que leurs clients leur avaient confiés, M. Anseele laissait le Syndicat national socialiste proclamer que la règle des chemins de fer se ferait pas; l'assent, en l'approuvant, 3.000 ouvriers de l'arsenal de Malines, faire une grève de protestation d'une heure, tandis que M. Waters, autre ministre s'en allait méditer dans le Borinage, en faveur de la nationalisation des mines, entre deux conversations qu'il avait avec les banquiers étrangers.

On s'explique ainsi que ceux-ci aient eu des appréhensions, au dernier moment. Et comme la colère grandissait dans tous les milieux, comme les protestations devenaient générales contre la politique du Gouvernement, aggravée encore par la querelle humanitaire, la coupe a finalement débordé. Que des requêtes de la finance en aient profité pour préparer et réaliser des coups de bourse, le fait n'est, malheureusement, que trop certain.

Le banditisme en réalité n'est pas une cause de la crise actuelle; il en est une conséquence. L'origine du mal est dans le désordre des finances du pays; depuis 1914 et depuis 1918, hélas, comptant sur les réparations, on a dépeuplé sans regarder et on n'a pas su revenir en arrière quand les réparations allemandes ne furent plus qu'un leurre.

Il faut donc dans ce pays, rétrospectivement, la crise d'insécurité, plutôt que la faute des gouvernements qui se sont succédés depuis l'armistice, répète-t-on encore. Mais ces gouvernements sont issus du S.T. Nous avons eu les ministres que nous avons eus. S...

(Voir plus loin, sous la rubrique BELGIQUE, nos renseignements sur la situation financière, dans la journée de mardi.)

## LA DECLARATION MINISTERIELLE

M. BRIAND RENTRE JEUDI

Paris, 16 mars. — M. Briand a fait part, ce matin, à M. Daniélou, sous-secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil, du son intention de quitter Genève. Mercredi, pour arriver à Paris, jeudi matin, M. Daniélou a immédiatement fait connaître à la présidence de la République le désir de M. Briand qu'un Conseil des ministres se tienne jeudi à 10 h., à l'Élysée, pour arrêter les termes de la déclaration qui sera lue, l'après-midi, devant les Chambres.

M. Briand a, d'autre part, suggéré au sous-secrétaire d'Etat qu'un Conseil de Cabinet pourrait avoir lieu en son absence, sous la présidence de M. Pierre Laval, garde des Sceaux, en vue d'un premier examen de la déclaration dont M. Briand a fait parvenir le texte à M. Daniélou.

Ce Conseil de Cabinet se tiendra mercredi à 18 h., au ministère de la Justice.

## LES INTERPELLATIONS

Paris, 16 mars. — Plusieurs demandes d'interpellation sont venues s'ajouter à celle qui a été déposée par M. Ybarnégary sur la politique générale du gouvernement. Ces interpellations relatives au même sujet, ainsi qu'à la politique financière émanent de MM. Le Douaric, Emile Dorel, Accambray et Marcel Cachin.

## LA MORT TRAGIQUE du capitaine Debruyne et du sergent Drohart

COMMANDANT DES SAPEURS-POMPIERS DE TOURCOING

Tombés au champ d'honneur. — La veillée funèbre. — La mise en bière. — La cérémonie d'aujourd'hui mercredi. — Des récompenses aux braves. — Les témoignages de sympathie. — L'état des blessés. — La descente du Parquet

**MORTS AU CHAMP D'HONNEUR!**  
Il était une heure du matin.

Le feu, qui jusque-là avait fait rage, diminuait peu à peu d'intensité et tout danger avait enfin disparu, le capitaine Debruyne décida de prendre des dispositions particulières pour précipiter l'extinction des foyers existant encore.

A cet effet, il avait envoyé chercher une lance de grand débit, qui, mise en remplacement des autres, devait jeter plus rapidement les zones en flammes.

Nous avions vu enfin l'œuvre et, après avoir échangé nos impressions, il nous invita



LES POMPIERS ARROSANT LES RUINES A L'ENTRÉE DU BATIMENT.

à l'accompagner pour nous rendre compte de l'effet qu'allait produire la nouvelle lance.

Par suite de circonstances diverses, il nous fut impossible de nous rendre de suite sur le terrain et ce fut peut-être là notre salut, car nous nous apprêtions à rejoindre le capitaine quand un orage météorologique, puis un bruit assourdissant, puis on se mit à fouiller les murs qui s'écroulaient en partie, entraînant avec eux toute l'immense charpente métallique de la toiture.

Ce fut pour tous, une émotion terrible, puis aussitôt des cris s'élevèrent: « Il y a des hommes écrasés!... Oh! est le capitaine!... »

A cet instant, ils étaient six hommes dans le magasin. On se précipita à leur secours; on en dégagea aussitôt trois, puis on se mit à fouiller les décombres pour retrouver les trois autres: le capitaine Debruyne, le sergent Drohart, le caporal Desecker.

Pompier et civils travaillèrent fébrilement, et le caporal Desecker est relevé le premier. On le transporte dans une maison voisine et on lui donne les premiers secours. Il a la face tuméfiée et principalement l'œil gauche. Le nez est tordu et il se plaint de fortes douleurs à la hanche.

**ON RETROUVE LE CAPITAIN**  
Les fouilles continuent et bientôt le corps du capitaine Debruyne.

Il ne présente plus aucun signe de vie. Avec précaution, on le relève et ses hommes qui le portent, ennuie au plus haut point, l'appellent, l'interrogent et essaient d'obtenir une réponse, un seul mot, mais, hélas! le chef ne parlera plus.

On le transporte dans une maison et là, on l'étend sur une table.

Une lampe fumeuse éclaira le lamentable tableau.

Sur ce corps sans vie, le docteur Dron est penché, cherchant, auscultant, essayant, mais en vain, de redonner la vie.

Hélas! tout sera inutile: atteint à la tête, le capitaine Debruyne porte sur le côté gauche du front une forte contusion; derrière l'oreille gauche une plaie est béante, et de l'oreille droite, le sang coule lentement.

Cependant, les quatre personnes présentes à cette scène ne veulent pas perdre espoir et nous faisons l'impossible pour le faire revivre.

Des tractions sont faites et, pendant un quart d'heure, répétant inlassablement ces mouvements, nous restons penchés sur ce visage, guettant un mouvement, un geste, un soupir, un souffle, mais tout est vain et la face impossible et douce du chef restera pour toujours sans vie.

L'un de nous essaya encore par la voix, en l'appelant et en l'interrogeant, d'obtenir un signe de vie, mais tout est bien fini et M. le docteur Dron nous annonce, les larmes plein les yeux, que la mort a fait son œuvre.

Cependant, les quatre personnes présentes à cette scène ne veulent pas perdre espoir et nous faisons l'impossible pour le faire revivre.

Des tractions sont faites et, pendant un quart d'heure, répétant inlassablement ces mouvements, nous restons penchés sur ce visage, guettant un mouvement, un geste, un soupir, un souffle, mais tout est vain et la face impossible et douce du chef restera pour toujours sans vie.

L'un de nous essaya encore par la voix, en l'appelant et en l'interrogeant, d'obtenir un signe de vie, mais tout est bien fini et M. le docteur Dron nous annonce, les larmes plein les yeux, que la mort a fait son œuvre.

Cependant, les quatre personnes présentes à cette scène ne veulent pas perdre espoir et nous faisons l'impossible pour le faire revivre.

Nous tenons à exprimer ici à M<sup>me</sup> veuve Debruyne et à M<sup>me</sup> veuve Drohart, ainsi qu'à leur famille, nos plus sincères et respectueuses condoléances.

M. J. S.

C'est aujourd'hui mercredi, qu'auront lieu les imposantes funérailles des deux glorieuses victimes du devoir.

Sur le parcours du cortège, la foule, recueillie et reconnaissante tiendra à venir saluer la dépouille de ces nobles soldats et apporter à leurs familles le témoignage d'admiration et de sympathie auxquels elles ont droit.

Partout également les drapeaux seront mis en berne, en signe de deuil.

Ainsi la ville toute entière apportera l'expression de sa gratitude à ceux qui ont si admirablement sacrifié leur vie pour le bien public.

**LA VEILLEE FUNEBRE**  
Toute la journée, la foule a défilé, silencieuse et recueillie dans la chambre où repose le capitaine Debruyne et le sergent Drohart.

Le corps des défunts était exposé sur un lit funéraire, et leur casque est posé sur leur poitrine, à côté de la croix en du chapelet qu'ils avaient leurs mains jointes.

Les traits reposés semblaient dormir, pourtant au front la trace de leur blessure.

**LA MISE EN BIÈRE**  
A 10 heures, le corps mis dans le cercueil, furent transportés dans la chapelle ardente érigée dans les hangars où sont remisées les autos-pompes.

Ainsi pendant quelques heures encore ils purent se trouver parmi les choses qu'ils avaient utilisées si longtemps.

Quand les corps traversèrent la cour, les sapeurs formèrent la haie, en tenue de feu. Le spectacle était poignant à la vue de ces vaillants soldats complètement atterrés par le malheur qui les frappait.

Le hangar avait été tendu de noir, et bordés de bandes tricolores, de hauts lampadaires étaient installés et les cercueils furent posés sur un catafalque et couverts d'un drapeau tricolore.

La foule put alors défilé, et elle vint nombreux, rendre un pieux hommage aux pauvres victimes.

**LA CEREMONIE FUNEBRE**  
C'est aujourd'hui, à 10 h. 40, en l'église Saint-Christophe, qu'aura lieu la cérémonie funèbre.

Le cortège sera ainsi formé: Rendez-vous à la maison mortuaire, Hôtel des Sapeurs-Pompiers, à 10 h.

Le cortège se formera de la façon suivante: 1. Harmonie Municipale, place Victor-Haasebrous; 2. Les couronnes enclavées par les drapeaux des sociétés et les enfants des écoles, rue de la Paix (de la rue Nationale à l'Hôtel des Sapeurs-Pompiers); 3. Les Corps; 4. Les Autorités, dans l'ordre ci-après:

a) Cour de l'Hôtel des Sapeurs-Pompiers; le Maire, le Général-Commandant le 1<sup>er</sup> C.A., l'Administration municipale, les deux familles, le Conseil municipal, les représentants du Département et de l'Association des Corps de Sapeurs-Pompiers de France.

b) Rue de la Paix (de l